

Chapitre 1 - La politique budgétaire et les conditions de son efficacité

PLAN DU COURS

- I. INTRODUCTION : LES PRINCIPAUX ARBITRAGES EN MATIERE DE POLITIQUE ECONOMIQUE
- II. LES CONDITIONS D'EFFICACITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE DE RELANCE SONT MULTIPLES
 - A. L'EFFICACITE D'UNE POLITIQUE BUDGETAIRE DE RELANCE DEPEND DU COMPORTEMENT DES AGENTS ECONOMIQUES
 - 1. LES ENSEIGNEMENTS DU MODELE IS-LM
 - 2. LA CONTRAINTE EXTERIEURE EN ECONOMIE OUVERTE LIMITE L'EFFICACITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE DE RELANCE
 - 3. LA RATIONALITE DES AGENTS ECONOMIQUES ENTRAINE L'INEFFICACITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE DE RELANCE
 - B. L'EFFICACITE D'UNE POLITIQUE BUDGETAIRE DE RELANCE DEPEND DU COMPORTEMENT DES DECIDEURS PUBLICS
 - 1. LES MOYENS DES DECIDEURS PUBLICS SONT LIMITES
 - 2. LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LES DECIDEURS PUBLICS PEUVENT ETRE CONTRAIRES A L'INTERET GENERAL
 - C. LE MODE DE FINANCEMENT DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE DE RELANCE PEUT ETRE SOURCE D'EFFETS PERVERS
 - 1. LE FINANCEMENT PAR EMPRUNT PUBLIC : LA PROBLEMATIQUE DE LA SOUTENABILITE DE LA DETTE PUBLIQUE ET LES CONTRAINTES BUDGETAIRES EUROPEENNES
 - 2. LE FINANCEMENT PAR PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES : LA PROBLEMATIQUE DES EFFETS DISTORSIFS LIES A LA FISCALITE
- III. CONCLUSION : L'EFFICACITE DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE DE RELANCE DEPEND DE LA SITUATION INITIALE DE L'ECONOMIE

MOTS CLES : politique économique, conjoncturelle/structurelle, politique de relance par la demande/par l'offre, politique de stabilisation, politique de rigueur/d'austérité, politiques d'ajustement structurel, stabilisateurs automatiques, budget, prélèvements obligatoires, dépenses publiques, dette publique, déficit public, déficit budgétaire primaire/final, soutenabilité, liquidité, solvabilité, théorème d'Haavelmo (1945), théorème Ricardo-Barro (1974), contrainte extérieure, passager clandestin, dilemme du prisonnier, courbe de Laffer, trappe à inactivité, effets de seuil, règles budgétaires européenne, pacte de stabilité et de croissance (1997).

THEORIES/AUTEURS : Nicolas Kaldor (1971)^{***}, Richard Musgrave (1959)^{***}, Milton Friedman (1957)^{***}, John Maynard Keynes (1936)^{***}, Friedrich Hayek, William Nordhaus (1975)^{***}, Albert Tucker (1950)^{***}, Carmen Reinhart et et Kenneth Rogoff (2010), Thomas Herndon (2013), Philipp Heimberger (2021), effet boule de neige de la dette^{***}, Arthur Laffer (1975)^{***}, Olivier Blanchard (1985), Philippe Weil (1989), Olivier Blanchard et al. (1990).

BIBLIOGRAPHIE :

- Combe, E. (2022). Précis d'économie. PUF : **Chapitre 5 - La « main invisible » de l'Etat. Etat et politique économique.**

- Drobinski, V. (2021). Introduction à l'économie. Ellipses :

Chapitre 9 – L'intervention de l'Etat et l'efficacité des politiques économiques. II. Le modèle IS/LM et l'analyse des politiques économiques.

Chapitre 11 – La remise en cause des politiques économiques. I. La critique de la politique budgétaire.

QUELQUES SUJETS POUR S'ENTRAINER / REFLECHIR :

- ◆ La politique budgétaire est-elle finalement sans limite ? [Sujet ENS écrit 2021]
- ◆ La politique budgétaire face aux déséquilibres économiques actuels [Sujet ENS écrit 2017]
- ◆ L'efficacité des politiques économiques [Sujet ENS écrit 2012]
- ◆ Assiste-t-on actuellement à un retour des politiques budgétaires ?
- ◆ Les limites de l'intervention publique
- ◆ La politique budgétaire a-t-elle encore un rôle ?
- ◆ Politiques économiques et contrainte extérieure
- ◆ Politiques économiques et anticipations
- ◆ Les multiplicateurs de la politique économique
- ◆ Dette publique et équivalence ricardienne
- ◆ Jusqu'où l'intervention de l'État peut-elle aller ?
- ◆ Les contraintes de stabilité budgétaire en Europe
- ◆ La dette publique, un fardeau ?
- ◆ La politique budgétaire en économie fermée
- ◆ Faut-il toujours essayer de relancer l'économie ?

EXERCICE N°1 : Les stabilisateurs automatiques

V

ous vous rappelez votre vélo d'enfant ? Celui avec les petites roues derrière, légèrement relevées, pour éviter de tomber ? Dès que le vélo penche vers la droite, la petite roue de droite touche

le sol toute seule, sans que l'enfant ait à faire quoi

que ce soit pour conserver son équilibre (oui, ça marche aussi avec la roue gauche...). Bienvenue dans le monde des stabilisateurs automatiques !

En économie, l'équivalent des petites roues obéit à des mécanismes un peu plus compliqués, mais le principe reste le même : faire en sorte que l'activité ne soit pas trop déséquilibrée, sans que personne ait à intervenir.

Les stabilisateurs automatiques fonctionnent avec les dépenses publiques et les impôts. Quand l'économie ralentit, il y a moins d'activité, donc moins de recettes fiscales qui rentrent dans les caisses de l'État et de la Sécu. Dans le même temps, les emplois diminuent, il faut

donc dépenser plus en allocations chômage. Bref, les dépenses publiques augmentent au moment où les recettes baissent : le déficit budgétaire s'accroît, ce qui soutient l'économie et limite le ralentissement initial.

A l'inverse, si l'économie s'emballe – OK, c'est théorique, il y a longtemps que l'on n'a pas vu ça dans nos contrées ! –, les dépenses publiques baissent, les recettes augmentent, le déficit se réduit, diminuant le soutien public à l'activité. Dans un sens ou dans l'autre, le simple fonctionnement des dépenses et des recettes vient calmer le jeu des fluctuations de

l'activité, sans que le gouvernement ait à décider quoi que ce soit. Tous ces mécanismes stabilisent automatiquement la croissance.

La puissance de stabilisation dépend bien sûr du poids des dépenses publiques et de la façon dont les recettes fiscales varient avec l'activité. Par exemple, plus on aide les gens qui perdent leur emploi, plus leurs revenus sont préservés, plus ils dépensent et contribuent à soutenir l'activité. Si, après une grosse crise ou une pandémie, compte tenu de l'importance du choc, le gouvernement considère que ce soutien automatique est insuffisant, il peut prendre des mesures supplémentaires.

En clair, l'effet stabilisateur dépend de l'ampleur du système fiscal et de la protection sociale dans chaque pays. Qui sont le produit de batailles politiques dont le résultat n'a rien d'automatique !

■ Christian Chavagneux

**COMME LES PETITES
ROUES DE VÉLO, LES
STABILISATEURS
AUTOMATIQUES FONT
EN SORTE QUE
L'ACTIVITÉ NE SOIT
PAS TROP
DÉSÉQUILBRÉE,
SANS AUCUNE
INTERVENTION**

Source : Alternatives Economiques, octobre 2021.

Question 1.1 Expliquez le mécanisme des stabilisateurs automatiques : en période de récession et en période de croissance.

Question 1.2 Les stabilisateurs automatiques peuvent parfois être insuffisants : le gouvernement peut prendre des mesures supplémentaires. Proposez des exemples de mesures supplémentaires.

EXERCICE N°2 : La notion de contrainte extérieure

« A la suite du choc pétrolier, nous avons essayé la relance budgétaire. Le pouvoir d'achat supplémentaire ainsi accordé aux consommateurs Irlandais s'est traduit par une augmentation des importations, ce qui a conduit à une situation bien pire. Il n'y a absolument aucune preuve que la même chose ne se reproduise pas. Du point de vue de l'Irlande, les meilleures relances sont celles mises en place par nos partenaires commerciaux. Elles stimulent la demande de nos exportations sans rien nous coûter. »



Willie O'Dea, ancien ministre de la défense Irlandais, Why our response to crisis isn't wrong (2009).

Question 2.1 Expliquez les impacts de la relance budgétaire mise en œuvre en Irlande à la suite du choc pétrolier : sur l'économie irlandaise et sur l'économie des partenaires commerciaux de l'Irlande.

Question 2.2 Justifiez la proposition faite par l'ancien ministre de la défense Irlandais. En vous aidant de l'annexe ci-après, expliquez pourquoi on peut alors parler de comportement de « passager clandestin ».

Annexe : Le concept de passager clandestin

En 1965, l'économiste américain Mancur Olson (1932-1998) modélise le concept de passager clandestin dans son ouvrage Logique de l'action collective. Il prend l'exemple de l'action syndicale et de la grève dans le contexte des États-Unis. Le sens commun postule que des individus partageant des intérêts vont, de manière rationnelle, se rassembler afin de les défendre ou de les étendre. Or, selon Olson, l'action collective ne va pas de soi : il peut être plus rentable de regarder les autres se mobiliser et profiter, sans en partager les coûts, des gains de l'action collective.

Si tous les salariés sont bénéficiaires des avantages obtenus par le syndicat, notamment lors d'une grève, certains peuvent estimer qu'il n'y a pas d'intérêt apparent à s'affilier, à cotiser ou à cesser le travail puisqu'il suffit - sans s'engager ni payer - d'attendre les bénéfices résultant des actions que pourra mener le syndicat. En cas de réussite de l'action collective, le passager clandestin bénéficie des gains de l'action collective sans en supporter le coût ; en cas d'échec, il ne perd rien.

EXERCICE N°3 : La contrainte extérieure et le dilemme du prisonnier d’Albert Tucker (1950)

| Taux de croissance du PIB en % | | Pays 2 | |
|--------------------------------|-----------------------------|----------------------|-----------------------------|
| | | Politique de relance | Pas de politique de relance |
| Pays 1 | Politique de relance | (5, 5) | (0, 10) |
| | Pas de politique de relance | (10, 0) | (1, 1) |

Optimum de Pareto : Situation dans laquelle il est impossible d’accroître la satisfaction d’un individu **sans réduire** celle d’au moins un autre individu.

Equilibre de Nash : Ensemble de stratégies individuelles tel qu’aucun joueur ne peut obtenir un gain supplémentaire en changeant **unilatéralement** de stratégie, celle de l’autre joueur étant donnée : **absence de regret**.

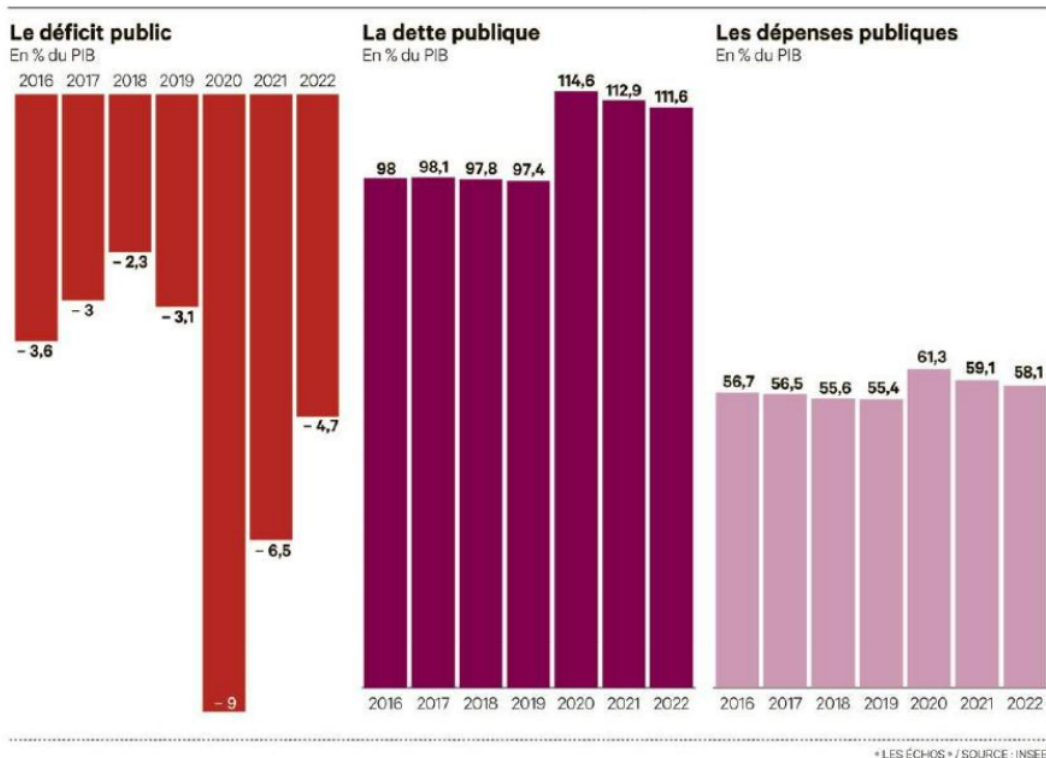
Question 3.1 A l’aide des définitions, déterminez l’optimum de Pareto de ce jeu.

Question 3.2 A l’aide des définitions, déterminez l’équilibre de Nash de ce jeu.

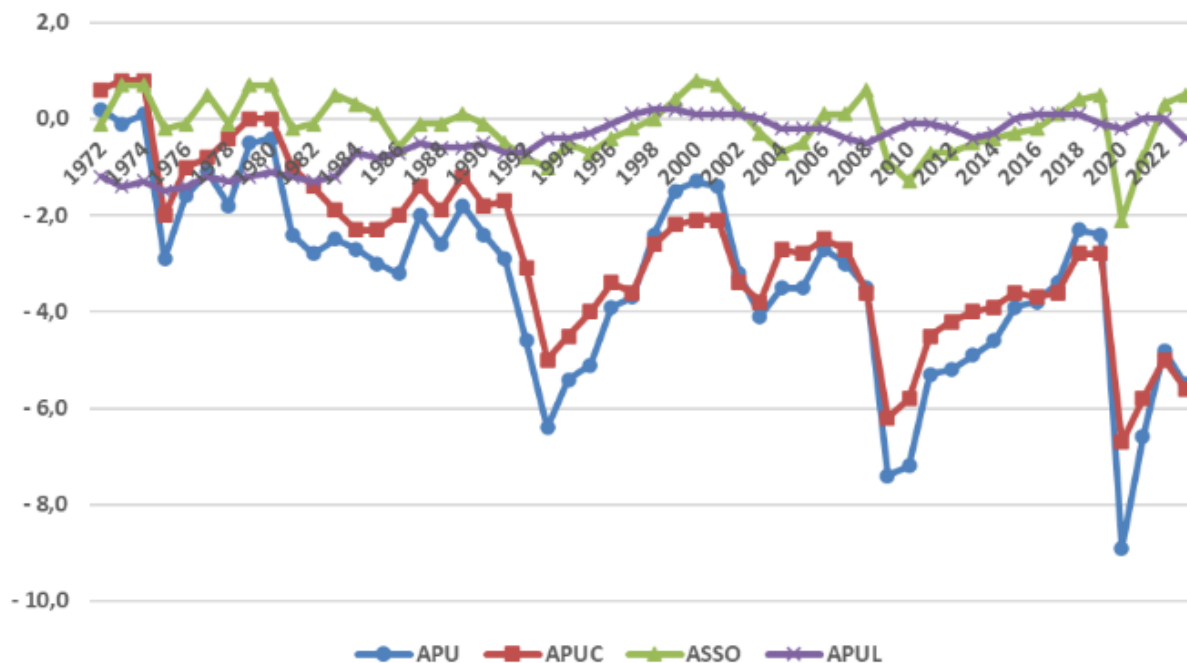
Question 3.3 Proposez une solution afin d’assurer la convergence des deux pays vers la situation correspondant à l’optimum de Pareto.

EXERCICE N°4 : Dette et déficit publics en France

Graphique 1 : déficit public, dette publique et dépenses publiques en % du PIB en France de 2016 à 2022.



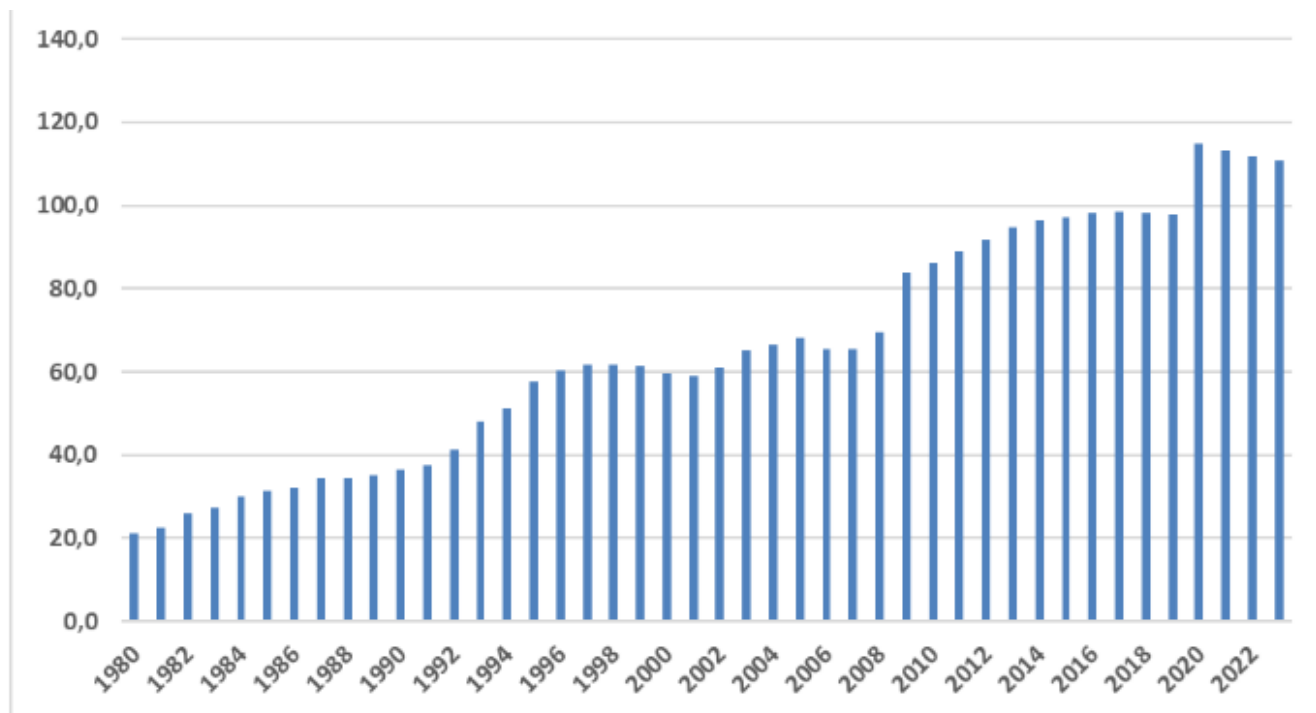
Graphique 2 : le solde (recettes – dépenses) des différentes catégories d’administrations publiques françaises en % du PIB de 1972 à 2023.



Note : APU = Administrations publiques ; APUC = Administrations publiques centrales ; ASSO = Administrations de la Sécurité sociale ; APUL = Administrations publiques locales.

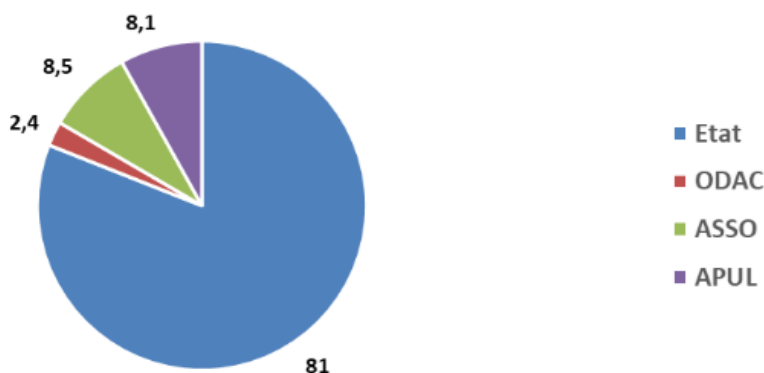
Tournez la page →

Graphique 3 : l'évolution de la dette publique française en % du PIB depuis 1980.



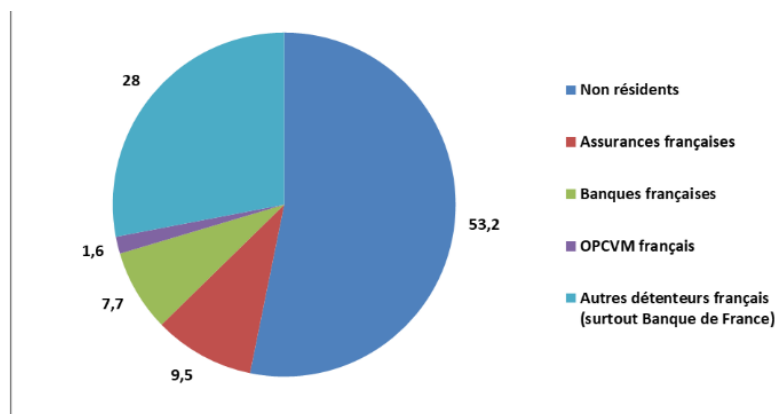
Source : Insee ; FIPECO.

Graphique 4 : la répartition de la dette publique française fin 2023 (en % du total).



Note : ODAC = Organismes divers d'administrations centrales, comme l'AMF ou l'INPI.

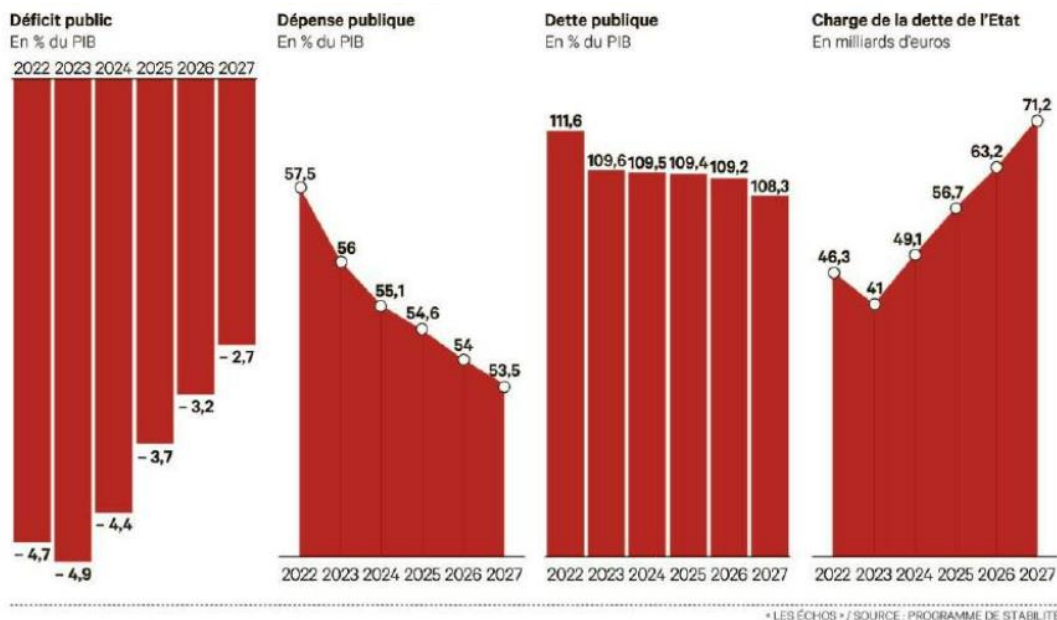
Graphique 5 : les détenteurs de titres de dette négociables de l'Etat en % du total à la fin de 2023.



Source graphique : agence France Trésor ; FIPECO.

Tournez la page →

Graphique 6 : la trajectoire des finances publiques françaises jusqu'en 2027.



Question 4.1 A l’aide de vos connaissances personnelles et des ouvrages de référence, proposez une définition des termes suivants : déficit public et dette publique.

Question 4.2 En utilisant les termes précédemment définis et les graphiques 1 à 6, analysez l’évolution et les caractéristiques principales du déficit et de la dette publique en France.

EXERCICE N°5 : La question de la soutenabilité des finances publiques

DOCUMENT N°1 : La difficile définition de la soutenabilité

La grande disparité des situations d'endettement public à travers le monde montre **la difficulté**

à définir un seuil d'insolvabilité ou de non-soutenabilité des finances publiques. Il s'agirait du niveau d'endettement où l'État est « en faillite », c'est-à-dire ne peut plus financer ses dépenses. Le Japon (dette publique de 262,5 % du PIB en 2021), les États-Unis (128,1 %) ou encore l'Allemagne (69,6 %) sont des pays jugés solvables. Mais, en 2010, la Grèce, avec une dette publique de 146 % du PIB, a vu son coût de financement (taux d'intérêt exigé par les investisseurs sur les marchés) augmenter à des niveaux tels qu'il lui est devenu impossible de se financer. Les autres pays européens et le Fonds monétaire international (FMI) ont donc aidé la Grèce, à condition qu'elle mette en œuvre des réformes économiques et fiscales. Cette diversité de situations montre que **la soutenabilité de la dette** dépend d'un ensemble de facteurs et d'abord de la situation économique d'un pays ainsi que de la qualité de ses dépenses publiques.

Source : L'Eco en Bref, Banque de France, décembre 2022.

Tournez la page →

DOCUMENT N°2 : Les décideurs ont changé de regard sur la dette publique... jusqu'à quand ?

Covid oblige, le FMI, l'OCDE, les banques centrales et la Commission européenne ne voient plus la dette publique de la même manière. La question de la soutenabilité reste toutefois entière.

Un peu partout, le regard que les décideurs portent sur la dette publique est en train de changer. Le Covid a dévoilé les fragilités des économies, les défaillances en termes de santé, d'infrastructures et de réactivité de la sphère publique.

« Aujourd'hui, tant le FMI que l'OCDE et les banques centrales, et même la Commission européenne et certains partis politiques allemands parmi ceux qui négocient un accord de coalition, se sont décriés vis-à-vis de la dette publique. Ils ne voient plus seulement la dette publique comme un fardeau qui pèse sur la croissance. Ils la regardent plutôt comme un outil de croissance et de lutte contre le réchauffement climatique », estime Xavier Ragot, président de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Les politiques monétaires ultra-accommodantes des deux côtés de l'Atlantique ont permis aux Etats de financer les mesures de soutiens aux économies. Et le « quoi qu'il en coûte » n'a pas coûté très cher, jusqu'ici. La charge d'intérêts payée par l'Etat français n'a d'ailleurs jamais été aussi faible depuis plus de 40 ans.

Comme le résumait les économistes de l'OFCE dans une récente étude, « les positions exprimées sur le niveau atteint par les dettes publiques ne sont plus figées dans des postures idéologiques et ont gagné en pragmatisme ». Une victoire idéologique pour les Keynésiens, au moins à court terme.

Les inquiétudes perdurent

Certains s'inquiètent tout de même de la montée de l'endettement des Etats après la pandémie. C'est le cas en France d'Edouard Philippe, l'ancien Premier ministre, qui, le week-end dernier, a fondé son parti avec une priorité : « remettre de l'ordre nos comptes [publics, NDLR] et dans nos rues ». Le maire du Havre va pouvoir valider ses thèses sur la dette publique. Ou pas.

Car l'OFCE a lancé cette semaine une application disponible sur Internet (<https://ofce.shinyapps.io/debtwatchr>) qui permet d'étudier la soutenabilité de la dette publique d'une dizaine d'Etats, dont la France, l'Allemagne et l'Italie. Les hypothèses sont basées sur les prévisions de la Commission européenne et l'utilisateur peut définir de nombreux paramètres.

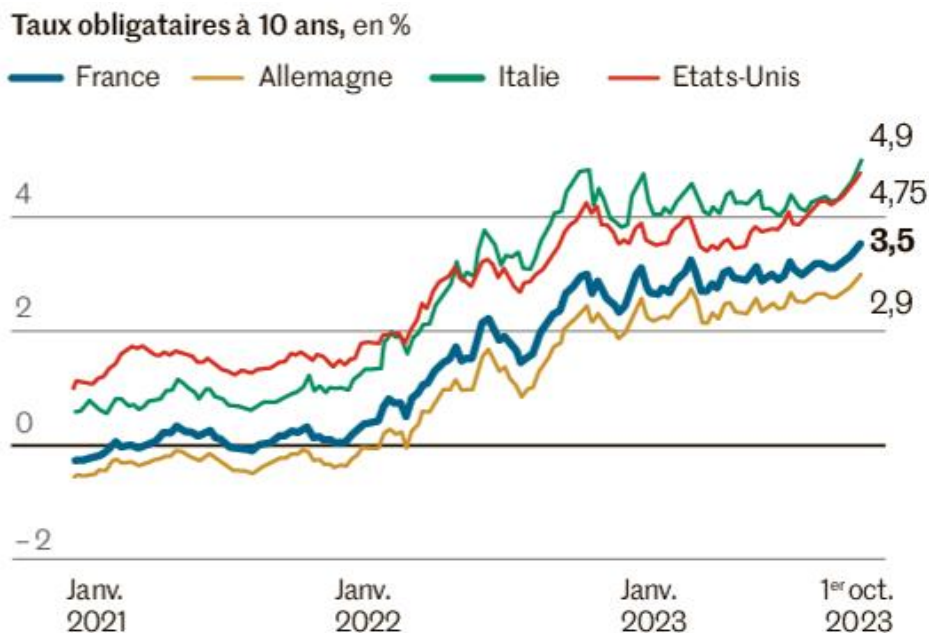
Le retour à une dette publique à 60 % du PIB serait très coûteux pour la France.

La croissance à l'avenir, les taux d'intérêt mais aussi les efforts en matière de dépenses ou de recettes, ainsi que la maturité de la dette peuvent varier. « Nous voulons simuler la trajectoire macroéconomique des pays européens pour permettre ensuite de discuter de la soutenabilité des dettes publiques, qui va être un des sujets des prochaines années et de l'élection de 2022 », explique Xavier

Timbeau, un des économistes de l'OFCE qui a travaillé sur ce sujet. Il s'agit aussi « d'apprécier le réalisme de cibles de dettes proposées ».

Il en sort que le retour à une dette publique représentant 60 % du PIB serait très coûteux pour la France, qui affiche cette année un taux deux fois supérieur. Cela provoquerait une récession et une hausse du chômage. Pour stabiliser la dette publique à son niveau actuel à moyen terme, la France devrait baisser les dépenses publiques de 1,4 point de PIB ou augmenter les impôts d'autant si les taux d'intérêt ne grimpent pas et de 2,6 points de PIB en cas de hausse des taux. C'est loin d'être impossible. « Nous pouvons stabiliser la dette, il nous restera encore une possibilité pour investir », selon Xavier Ragot.

Source : G. C., Les Echos, janvier 2022.

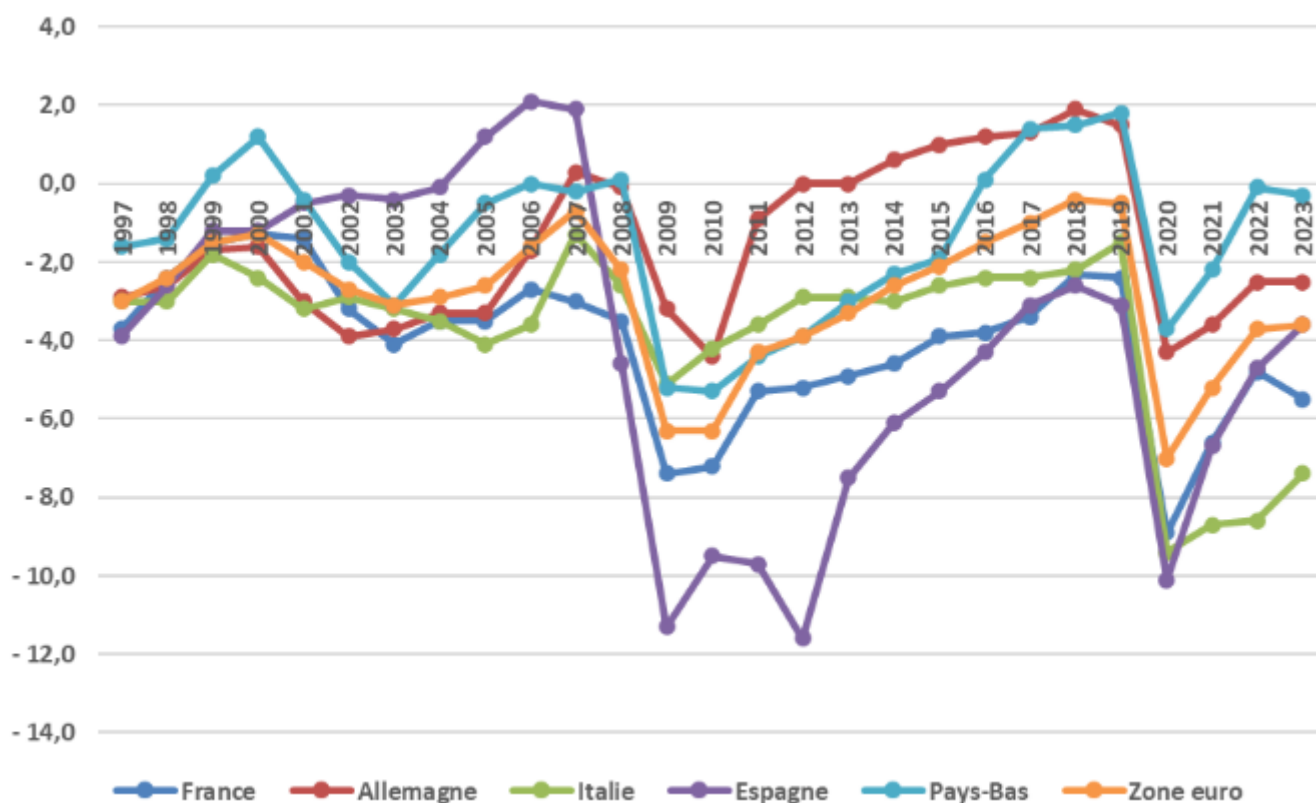


Source : Evolution des taux d'intérêt à 10 ans des dettes publiques d'Etats européens, Le Monde, octobre 2023.

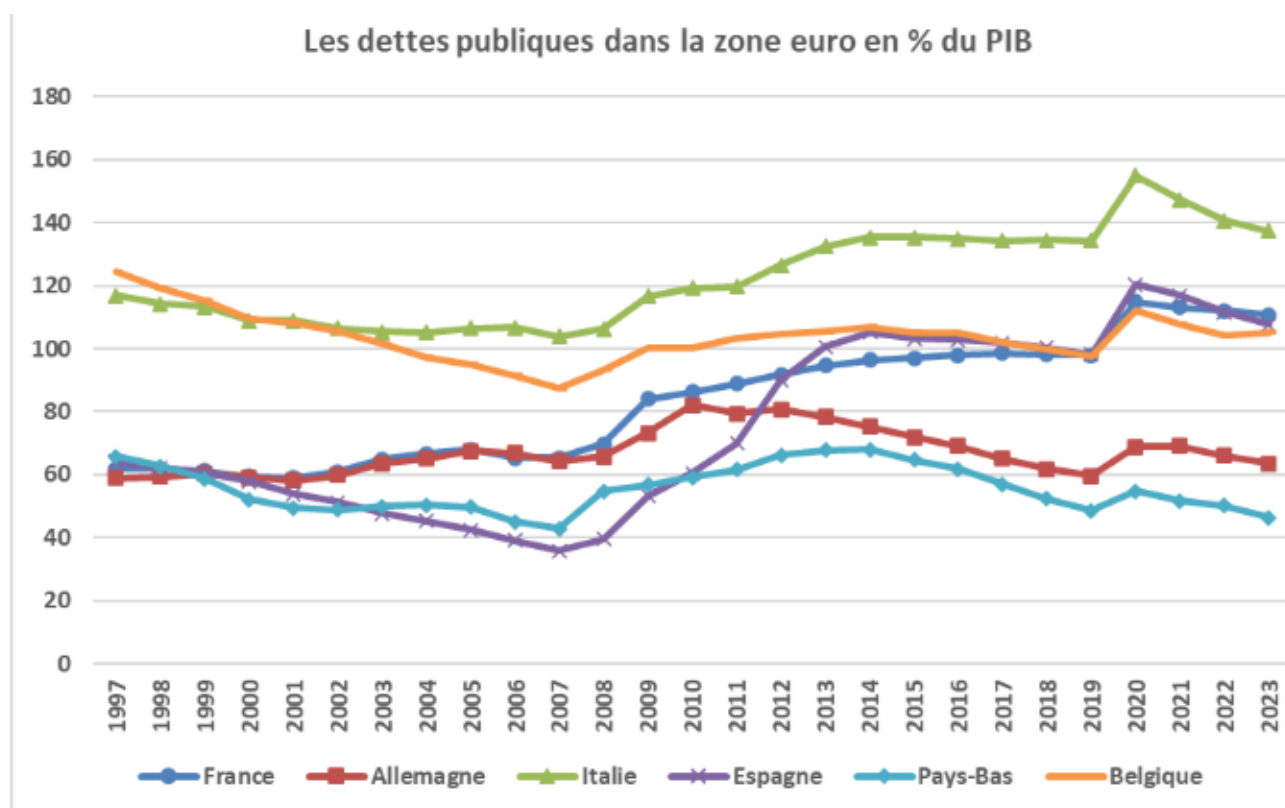
Tournez la page →

DOCUMENT N°3 : Dette et déficits publics au sein de la Zone euro et dans le monde en 2023

Graphique 1 : le solde (recettes – dépenses) des différentes catégories d’administrations publiques dans la Zone euro en % du PIB de 1997 à 2023.

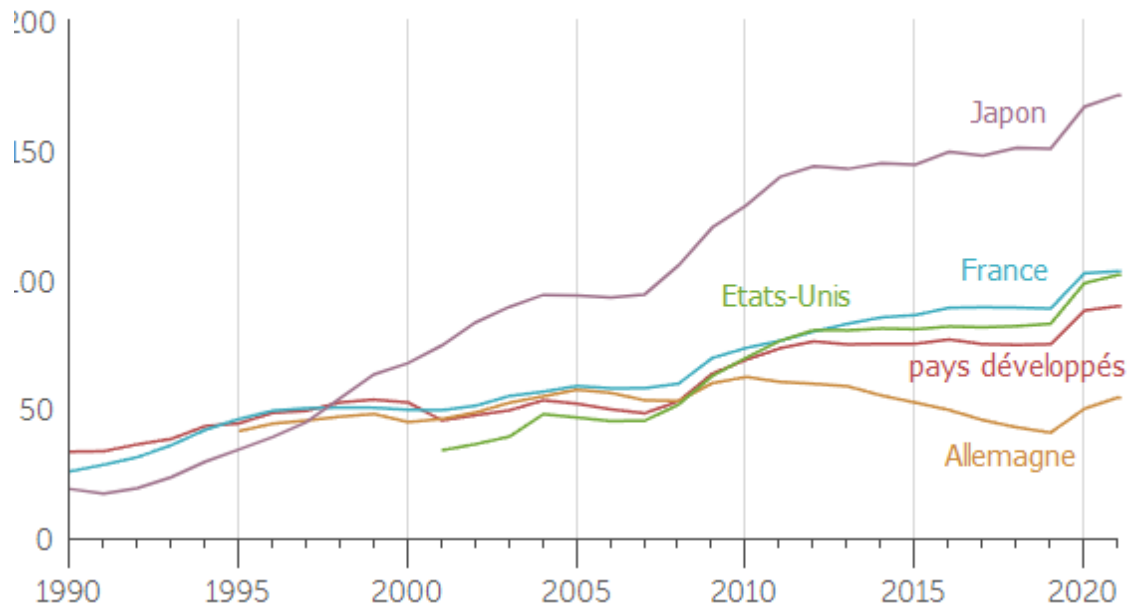


Graphique 2 : les dettes publiques dans la Zone euro en % du PIB de 1997 à 2023.



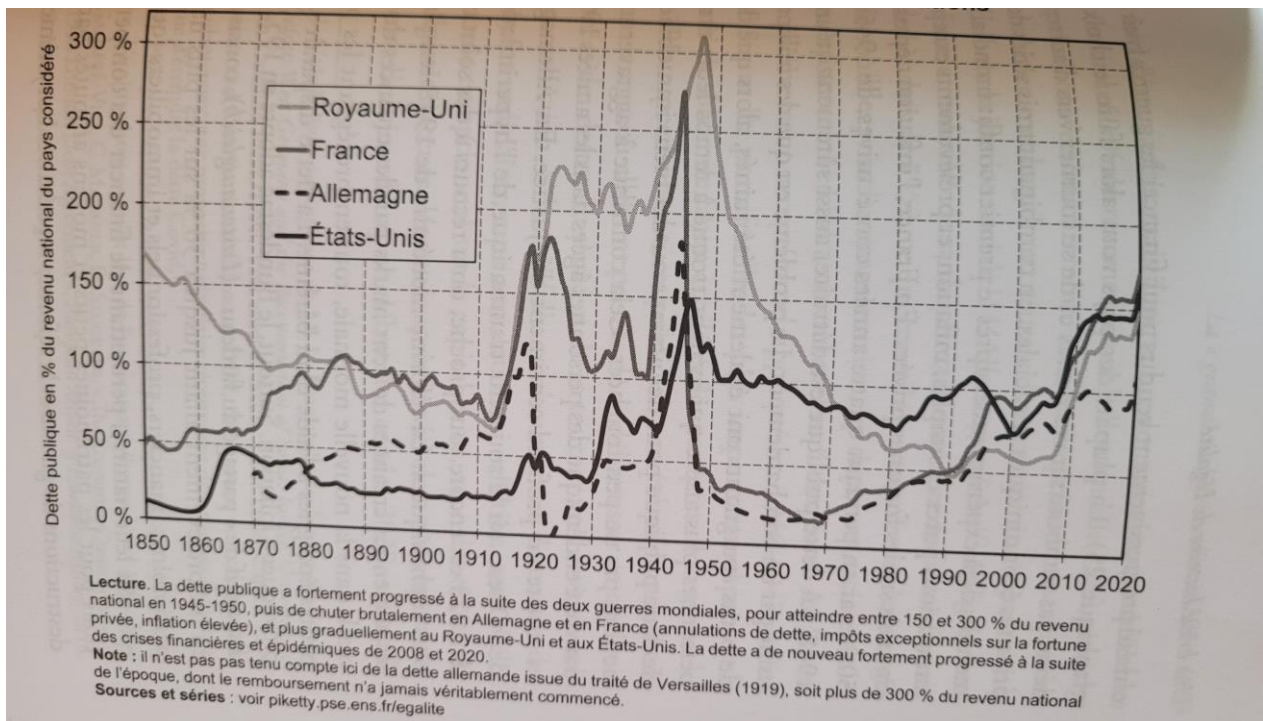
Source : Eurostat ; FIPECO.

Graphique 3 : les dettes publiques dans une sélection de pays en % du PIB de 1990 à 2021.



Source : Fonds Monétaire International.

Graphique 4 : dette publique en % du revenu national dans une sélection de pays de 1850 à 2020.



Source : Une brève histoire de l'égalité Thomas Piketty (2021).

Question 5.1 A l'aide de vos connaissances personnelles et des ouvrages de référence, proposez une définition des termes suivants : crise de liquidité, crise de solvabilité et crise de soutenabilité.

Question 5.2 Selon vous, doit-on craindre des niveaux d'endettement public élevés ? Justifiez votre réponse en vous appuyant sur les documents n°1 à 3.

EXERCICE N°6 : L'effet boule de neige de la dette



L'effet « boule de neige » de la dette désigne un mécanisme cumulatif d'endettement. Lorsque le taux d'intérêt réel payé sur la dette est plus élevé que le taux de croissance économique d'un pays, l'Etat doit générer un excédent budgétaire primaire¹ d'autant plus élevé que le différentiel entre taux d'intérêt et taux de croissance est élevé afin d'au minimum stabiliser sa dette et *a fortiori* pour la réduire.

¹ Un excédent budgétaire primaire correspond au solde positif du budget des administrations publiques sans tenir compte des intérêts portant sur la dette publique.

Question 6.1 A l'aide des mots clés suivants, complétez le schéma d'enchaînement suivant : augmentation de la prime de risque, baisse des recettes fiscales, augmentation des taux d'intérêt, augmentation du déficit budgétaire, augmentation du risque de défaut souverain (risque de défaut de paiement d'un Etat), augmentation de la dette publique.

Croissance faible → Baisse des recettes fiscales →

EXERCICE N°7 : Les règles budgétaires européennes et leurs évolutions

DOCUMENT N°1 : Pacte de stabilité et de croissance (PSC, 1997, Traité d'Amsterdam)

Instrument dont les pays de la zone euro se sont dotés afin de **coordonner leurs politiques budgétaires nationales** et **d'éviter l'apparition de déficits budgétaires excessifs**.

- Les Etats ne peuvent **plus solliciter de financement monétaire** pour faire face à leurs dettes.
- Le ratio dette publique / PIB doit être **inférieur à 60 %**.
- Le ratio déficit public / PIB doit être **inférieur à 3 %**.

Le PSC comporte **deux types de dispositions** :

- **Surveillance multilatérale**, disposition **préventive** : les États de la Zone euro présentent leurs objectifs budgétaires à **moyen terme** dans un programme de stabilité actualisé chaque année.

Un **système d'alerte rapide** permet au Conseil Ecofin, réunissant les ministres de l'Économie et des Finances, d'adresser une **recommandation** à un État en cas de dérapage budgétaire.

- **Procédure des déficits excessifs**, disposition **dissuasive** : dès qu'un État dépasse le critère de déficit public fixé à 3 % du PIB, **sauf circonstances exceptionnelles** (depuis le **Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance, 2012**). Le Conseil Ecofin adresse alors des recommandations pour que l'État mette fin à cette situation.

Si tel n'est pas le cas, le Conseil peut prendre des **sanctions** : dépôt auprès de la Banque Centrale Européenne qui peut devenir une amende (de 0,2 à 0,5 % du PIB de l'État en question) si le déficit excessif n'est pas comblé.

En raison de la crise sanitaire de la Covid-19, ces règles ont été **suspendues entre 2020 et 2024** (activation de la clause dérogatoire générale).

DOCUMENT N°2 : La règle d'or issue du Pacte budgétaire européen (TSCG, 2012)

Le pacte budgétaire européen, officiellement appelé **Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG, 2012)**, est un mécanisme accepté par 25 des 27 États membres de l'Union européenne (hors République Tchèque et Croatie). Il instaure une « **règle d'or** » pour ramener les finances publiques à l'équilibre.

Le traité impose aux Etats d'inscrire dans leur loi, et de préférence dans leur Constitution, **l'obligation de limiter à 0,5 % du PIB leur déficit public structurel, c'est-à-dire le déficit public hors variations conjoncturelles/déficit dans une situation de plein emploi**, pour les pays dont la dette publique excède 60 % du PIB. Ce taux devrait être porté à 1,5 % du PIB d'après le nouveau cadre budgétaire européen, actuellement en discussion.

La **Commission européenne** est chargée de mesurer le niveau des déficits structurels et de signaler tout dépassement illégal. Si un pays viole la règle d'or, les autres Etats signataires peuvent, **sur proposition de la**

Commission, saisir la Cour de justice européenne qui a la possibilité d'imposer au pays concerné **une amende allant jusqu'à 0,1 % du PIB**.

Un déficit structurel correspond à un solde budgétaire négatif sans tenir compte de **l'impact de la conjoncture** sur la situation des finances publiques. En effet, les variations conjoncturelles de l'activité modifient le solde budgétaire (**stabilisateurs automatiques**). L'élimination des effets conjoncturels conduit à évaluer la **situation structurelle des finances publiques, dépendant de la volonté du gouvernement**.

La **mesure** du solde structurel fait l'objet de **débats techniques**, liés à la difficulté de mesurer l'écart d'activité (par rapport à son niveau structurel ou potentiel) et l'élasticité des dépenses et des recettes publiques au niveau d'activité.

DOCUMENT N°3 : vers un assouplissement des règles budgétaires européennes ?

Les ministres des finances de l'Union européenne (UE) ont approuvé « un nouveau cadre de gouvernance économique qui garantit la stabilité et la croissance ». Son objectif est triple : assouplir les règles budgétaires européennes, garantir le redressement des finances publiques et encourager les investissements.

La réforme du Pacte de stabilité et de croissance, en discussion depuis sa suspension temporaire en mars 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, a fait, le 20 décembre, l'objet d'un accord entre États membres. L'objectif de déficit sera désormais moins contraignant pour les États, le rythme pour l'atteindre plus progressif et l'investissement sera récompensé. [...]

L'accord fera l'objet de négociations au Parlement européen avant d'entrer en vigueur. Il ne s'appliquera pas en 2024 car les budgets nationaux pour l'an prochain ont été déjà approuvés sur la base des règles fixées en 2023.



Des règles de gouvernance budgétaire plus souples

Les ministres des finances sont parvenus à un accord sur un nouveau pacte de stabilité et de croissance. Il s'agit de réduire les taux d'endettement et les déficits d'une « *manière progressive, réaliste, durable et propice à la croissance* », tout en protégeant les réformes et les investissements dans les domaines stratégiques.

Alors que la précédente version du pacte de stabilité et de croissance exigeait des pays fortement endettés qu'ils réduisent leur dette chaque année d'un vingtième du surplus de la dette au-delà des 60 % du PIB, les nouvelles règles ne réclament qu'une réduction de la dette à hauteur d'au moins 1 % du PIB en moyenne par an. En revanche, les règles concernant les plafonds de la dette et du déficit publics restent inchangées : dette publique limitée à 60 % du PIB ou déficit public limité à 3 % du PIB.

À partir de 2025, les États membres auront de quatre à sept années pour réduire leurs déficits et endettements. La période la plus longue sera accordée aux pays investissant ou réformant dans des domaines jugés prioritaires par l'UE, telle que la transition énergétique.

Une approche différenciée pour chaque État membre

L'une des principales nouveautés de la réforme est l'adoption d'une approche différenciée à l'égard de chaque État membre pour tenir compte de l'hétérogénéité des situations budgétaires, de la dette publique et des défis économiques dans l'ensemble de l'UE.

Ainsi, le nouveau cadre permettra la mise en place de trajectoires budgétaires pluriannuelles propres à chaque État, tout en assurant une surveillance multilatérale. Autre nouveauté, le pilotage portera essentiellement sur l'évolution des dépenses, un indicateur jugé plus pertinent que les déficits qui peuvent fluctuer selon le niveau de croissance.

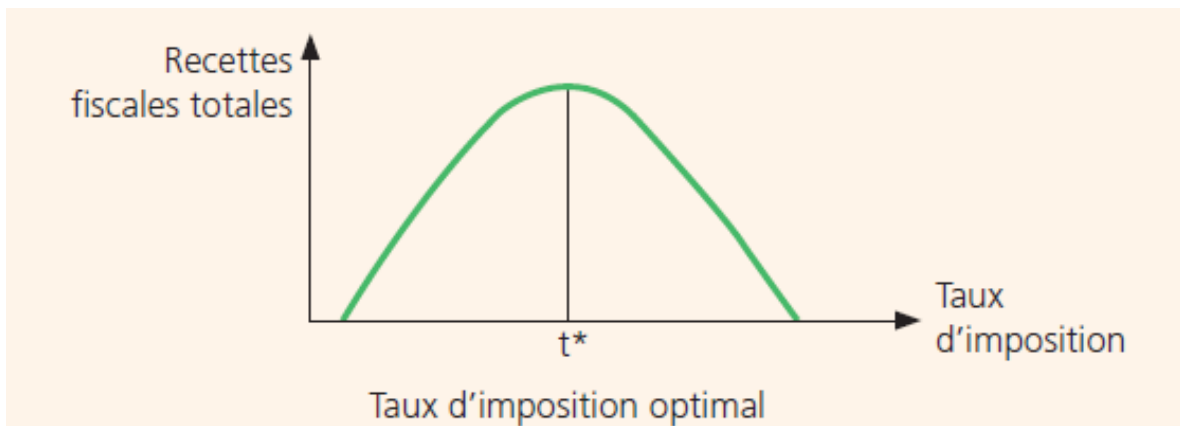
Chaque État doit élaborer un plan budgétaire et structurel à moyen terme, d'une durée de quatre ou cinq ans afin d'assurer la soutenabilité de leur dette. Avec ce plan, l'État s'engagera

- à suivre une trajectoire budgétaire ;
- à réaliser des investissements publics et des réformes ;
- ensemble, ces dispositifs garantiront une réduction durable et progressive de la dette ainsi qu'une croissance pérenne.

Source : [Pacte de stabilité : accord UE sur la réforme des règles budgétaires | vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/actualite/actualite/2023/12/28/pacte-de-stabilite-accord-ue-sur-la-reforme-des-regles-budgetaires), 28/12/ 2023.

Question 7.1 En vous appuyant sur les documents n°1 à 3, identifiez les enjeux (avantages/inconvénients) relatifs à la définition des règles budgétaires européennes.

EXERCICE N°8 : La courbe de Laffer



Les nombreuses expériences de baisses d'impôts aux États-Unis, comme ailleurs, en France notamment, ne se sont jamais traduites par une augmentation des recettes fiscales, bien au contraire. Elles ont davantage contribué à dégrader les comptes publics. Plusieurs interprétations sont possibles :

- soit les baisses d'impôts ont été sans effet parce que le **taux d'imposition** en vigueur était très loin de celui pointant le sommet de la courbe de Laffer ;
- soit [...] les effets attendus ont été totalement dissous dans la multitude des niches fiscales qui permettent aux plus riches d'échapper à l'impôt.

Jézabel Couppey-Soubeyran, *Alternatives Économiques*, n° 309.

Question 8.1 Décrivez le phénomène représenté par la courbe de l'économiste américain Arthur Laffer.

Question 8.2 Indiquez les raisons pour lesquelles une baisse d'impôts ne se traduit pas automatiquement par une augmentation des recettes fiscales.

Question 8.3 D'après l'auteure, la courbe de Laffer est-elle vérifiée en réalité/empiriquement ?



1. La définition et la mise en œuvre d'une politique économique nécessite de déterminer :

- ses objectifs ou finalités ;
- ses responsabilités ;
- ses outils ;
- ses règles.

2. La politique économique conjoncturelle est une politique économique de :

- relance ;
- court terme ;
- long terme ;
- rigueur.

3. La politique budgétaire de relance peut être mise en œuvre par une baisse des dépenses publiques.

- Vrai
- Faux

4. Une politique de relance peut :

- Stimuler la demande ;
- Stimuler l'offre ;
- Stimuler les exportations ;
- Stimuler les importations ;
- Augmenter les dépenses publiques ;
- Baisser les dépenses publiques ;
- Baisser la masse monétaire ;
- Augmenter la masse monétaire.

5. Le fonctionnement des stabilisateurs automatiques nécessite une intervention exceptionnelle de l'Etat.

- Vrai
- Faux

6. Expliquez pourquoi les décideurs publics peuvent ne pas rechercher l'intérêt général.

7. L'effet boule de neige de la dette apparait lorsque le taux de croissance économique est inférieur au taux d'intérêt réel.

- Vrai
- Faux

8. Les règles budgétaires européennes imposent aux Etats européens :

- Dette publique < 30 % ;
- Dette publique < 60 % ;
- Dette publique < 90 % ;
- Déficit public < 3 % ;
- Déficit public < 6 % ;
- Déficit public < 9 %.

9. Les nouvelles règles européennes actuellement en cours d'élaboration tiendront compte du niveaux des investissements jugés stratégiques réalisés par les Etats membres.

- Vrai
- Faux

10. La politique économique de relance est pleinement efficace :

- en cas d'anticipations rationnelles ;
- en cas d'anticipations adaptatives ;
- en cas d'anticipations naïves ;
- en économie fermée ;
- en économie ouverte ;
- si elle est financée par prélèvements obligatoires ;
- si les niveaux de dette et déficit publics sont jugés soutenables par les agents économiques.

SCORE : /10